

Des mesures en transport durable pour les employés du CSSS Lucille-Teasdale

Montréal le 17 mars 2010 : en partenariat avec Mobiligo et Voyagez Futé, le CSSS Lucille-Teasdale a mis en place au sein de ses onze installations un programme allégo, qui prévoit un ensemble de mesures visant à encourager ses employés à se déplacer autrement que seuls au volant de leur voiture. La démarche entamée par le CSSS Lucille-Teasdale s'inscrit dans un mouvement général en faveur des modes de transport durable dans la région de Montréal.

Le CSSS engagé dans une démarche de développement durable

Au cours de la dernière année, le CSSS Lucille-Teasdale s'est engagé dans l'élaboration d'une politique de développement durable qui s'inscrit dans les nouvelles exigences de la Loi sur le développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, touchant l'ensemble des institutions publiques du Québec. Cette démarche démontre la volonté du CSSS Lucille-Teasdale de s'affirmer en tant qu'employeur soucieux de l'équité sociale et de l'impact de ses activités sur l'environnement.

Repenser le transport de ses employés, une priorité

Conscient de l'importance de l'impact environnemental des déplacements de ses 2606 employés, le CSSS a décidé d'agir en priorité sur le volet transport durable. Repenser les façons de se déplacer de ses employés par la promotion des alternatives à l'automobile permettra également au CSSS d'améliorer l'accessibilité de ses différents édifices et une meilleure gestion des ses espaces de stationnement.

Les onze (11) installations du CSSS Lucille-Teasdale, répartis dans les quartiers Rosemont, Mercier-Ouest et Hochelaga-Maisonneuve, comprennent : le Centre d'hébergement Marie-Rollet, le Centre d'hébergement J.-Henri-Charbonneau, Centre d'hébergement Jeanne-Le Ber, le Centre d'hébergement Rousselot, le CLSC de Rosemont, le CLSC de Hochelaga-Maisonneuve, le CLSC Olivier-Guimond, le Centre d'hébergement Éloria-Lepage, le Centre d'hébergement de la Maison-Neuve, le Centre d'hébergement Robert-Cliche, et le Centre de crise de L'Entremise.

Mise en place de mesures concrètes en transport durable en partenariat avec les centres de gestion de déplacements (CGD) Mobiligo et Voyagez Futé

Pour choisir les mesures de transport durable les mieux adaptées à son milieu urbain, le CSSS Lucille-Teasdale a fait appel à l'expertise-conseil de Mobiligo et de Voyagez Futé, les deux centres de gestion des déplacements présents à l'échelle de son territoire. Ces deux organismes accompagneront le CSSS dans l'élaboration d'un programme allégo qui propose un ensemble de solutions concrètes visant à encourager les employés à utiliser des modes de transport alternatifs à l'auto-solo dans les déplacements domicile-travail et les déplacements d'affaire : transports en commun, covoiturage, vélo, marche. La première étape du programme allégo

consistera à réaliser un diagnostic d'accessibilité et à évaluer les besoins en déplacement des employés.

Rappelons que la mise en place d'un programme allégo est admissible à une subvention du Ministère des transports du Québec (MTQ) pouvant couvrir jusqu'à 50% (maximum de 35 000\$) des frais d'études, de promotion et d'évaluation du programme.

De plus en plus d'employés optent pour le transport durable dans la métropole

Le dévoilement tout récent des résultats de l'Enquête Origine-Destination menée tous les cinq ans par l'AMT montrent que de plus en plus de Montréalais délaissent leur voiture au profit du transport durable : l'achalandage des transports collectifs a bondi de 15% en cinq ans, et les déplacements non-motorisés (vélo et marche) ont connu une hausse de plus de 11%. Pour la première fois depuis 40 ans, les déplacements en auto enregistrent une baisse de 1%, malgré une progression du parc automobile de 10% et un taux d'occupation en légère baisse.

La démarche entamée par le CSSS Lucille-Teasdale s'inscrit donc dans un mouvement général en faveur des modes de transport durable. Les CGD enregistrent d'ailleurs près d'une centaine de clients corporatifs ayant fait le choix du transport alternatif à l'auto-solo pour leurs employés et/ou étudiants !

Les Centres de gestion des déplacements (CGD) offrent de l'expertise-conseil en transport durable (transport en commun, covoiturage, vélo, marche) aux entreprises, institutions, promoteurs immobiliers et instances municipales. À travers différents programmes (allégo, AccèsVélo, Plan locaux de déplacements, plans de gestion des déplacements) et mesures, les CGD proposent une panoplie de services en transport durable permettant à leurs clients de trouver des solutions concrètes pour le déplacement de leurs employés (et étudiants le cas échéant) et encourager ces derniers à se déplacer autrement que seuls au volant de leur voiture.

- 30 -

Information :

Pour toute information, veuillez communiquer avec Axelle Casagrande au (514) 739-0463 ou en envoyant un courriel axelle.casagrande@mobiligo.ca